

- Conseil Municipal de Vélizy du 7 avril 2010, préconisation de votes de J'AIME VELIZY à ses Elus présents au Conseil Municipal : sur 23 délibérations présentées dont 3 sans vote, JV préconise 12 votes CONTRE sur 20

Page 1 / 6

C O N S I G N E S D E V O T E S A U X E L U S D E J' A I M E V E L I Z Y	<p>0) Vote sur le Compte-rendu du dernier Conseil Municipal : Joël LOISON demande aux véliziens de valider sa vision partisane des débats et du compte-rendu qu'il en a fait.</p> <p>Vote des Elus de J'AIME VELIZY : CONTRE car il s'agit de la vision partisane des débats par Joël LOISON</p> <p>1) Délibération N° 1 : Joël LOISON demande carte blanche aux véliziens pour signer tous les contrats de moins de moins de 193.000 euros avec toutes les entreprises de son choix, sans avoir besoin de solliciter de nouveau l'accord du Conseil Municipal</p> <p>Vote des Elus de J'AIME VELIZY : CONTRE</p> <p>car les dossiers concernés vont échapper au débat et ce sera le règne du copinage. Nous nous souvenons qu'en Avril 2009, Edmond KAMENI, Président de J'AIME VELIZY, a obtenu la condamnation de Joël LOISON à annuler un contrat de d'un million d'euros signé illégalement (sans l'accord du Conseil Municipal) avec des entreprises de BTP dont les dirigeants de l'une (EVEN) vient d'ailleurs d'être condamnée pour corruption de fonctionnaires par le tribunal correctionnel de Versailles.</p> <p>2) Délibération N° 2 : Joël LOISON demande que les véliziens valident la promotion interne de certains d'agents.</p> <p>Vote des Elus de J'AIME VELIZY : POUR</p> <p>car il s'agit de promouvoir des personnes, et bien que nous n'avons aucune garantie que ces promotions ne sont pas faite à « la gueule du client »</p> <p>3) Délibération N°3 : Joël LOISON sollicite l'accord des véliziens pour demander que les centres commerciaux d'Usines Center et Art de Vivre obtiennent l'autorisation du Préfet pour y permettre le travail du dimanche.</p> <p>Vote des Elus de J'AIME VELIZY : CONTRE</p> <p>car J'AIME VELIZY, comme la très grande majorité des français, est défavorable au travail du dimanche dans ces commerces qui précipiteraient la chute des commerces locaux.</p> <p>4) Délibération N° 4 : Joël LOISON demande aux véliziens de prendre acte et non de voter sur la liste de tous les marchés publics qu'il a signés en 2009.</p> <p>Pas de Vote, les Elus de J'AIME VELIZY prennent donc acte tout en continuant de dénoncer les manques de transparence dans l'attribution des contrats de la mairie et de la Semiv d'ailleurs, qui sont « quiffe quiffe bourricot » en la matière.</p>
--	---

- Conseil Municipal de Vélizy du 7 avril 2010, préconisation de votes de J'AIME VELIZY à ses Elus présents au Conseil Municipal : sur 23 délibérations présentées dont 3 sans vote, JV préconise 12 votes CONTRE sur 20

Page 2 / 6

C
O
N
S
I
G
N
E
S

D
E

V
O
T
E
S

A
U
X

E
L
U
S

D
E

J'
A
I
M
E

V
E
L
I
Z
Y

5) Délibération N° 5 : Joël LOISON demande que les véliziens approuvent les Comptes de Gestion 2009 de son mandat.

Vote des Elus de J'AIME VELIZY : CONTRE.

J'AIME VELIZY n'est pas impliqué dans la gestion de la ville, nous ne cessons de dénoncer la gestion opaque et dispendieuse des deniers publics, nous sommes donc contre la gestion de Loison, et ne pouvons donc que voter CONTRE les comptes de gestion 2009

6) Délibération N° 6 : Joël LOISON demande aux véliziens d'approuver les budgets des comptes administratifs 2009, pour la ville, l'Assainissement et les parcs de stationnement.

Vote des Elus de J'AIME VELIZY : CONTRE

pour les mêmes raisons que la délibération précédente (la N°5).

7) Délibération N°7 : Joël LOISON demande l'accord des véliziens pour son choix d'affectation de l'argent restant entre les impôts et taxes prélevés sur les familles et entreprises véliziennes d'une part, et les dépenses qu'il a faites d'autre part.

Vote des Elus de J'AIME VELIZY : CONTRE

Nous somme sen effet en désaccord avec la gestion et le système LOISON

8) Délibération N°8 : Joël LOISON demande aux véliziens d'approuver sa proposition de maintenir les impôts au niveau de 2009.

Vote des Elus de J'AIME VELIZY : CONTRE

Nous sommes pour une baisse du taux d'imposition et non un maintien. Avec une meilleure gestion (plus de transparence et de véritable mises en concurrence entre les entreprises avec en particulier la possibilité aux entreprises véliziennes d'avoir des contrats qui sont trop souvent attribuées à des entreprises sorties de nous ne savons où) nous pourrions baisser ce taux.

9) Délibération N°9 : Joël LOISON demande aux véliziens d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il demande donc aux véliziens d'augmenter les impôts locaux.

Vote des Elus de J'AIME VELIZY : CONTRE

- Conseil Municipal de Vélizy du 7 avril 2010, préconisation de votes de J'AIME VELIZY à ses Elus présents au Conseil Municipal : sur 23 délibérations présentées dont 3 sans vote, JV préconise 12 votes CONTRE sur 20

Page 3 / 6

C
O
N
S
I
G
N
E
S

D
E

V
O
T
E
S

A
U
X

E
L
U
S

D
E

J'
A
I
M
E

V
E
L
I
Z
Y

car cette délibération va dans le sens de la détérioration du pouvoir d'achat des familles déjà durement frappées par la crise économique et sociale internationale.

10) Délibération N°10 : Joël LOISON demande aux véliziens d'approuver sa demande de subvention pour la mise en place de vidéosurveillance à Vélizy. En approuvant sa demande de subvention, les véliziens approuveraient de facto la mise en place de vidéosurveillance à Vélizy.

Comment en effet approuver une demande de subvention pour de la vidéosurveillance tout en étant contre la vidéosurveillance ? Joël LOISON prend les véliziens pour des idiots et se sert donc de la demande de subvention pour faire passer la mise en place de la vidéosurveillance.

Vote des Elus de J'AIME VELIZY : CONTRE

car nous sommes contre la vidéosurveillance et donc tout ce qui y contribue.

11) Délibération N° 11 : Joël LOISON demande aux véliziens d'accorder une subvention de 500 euros à la SEGPA du Collège Maryse Bastié.

Vote des Elus de J'AIME VELIZY : POUR

la subvention de 500 € tout en dénonçant un montant qui est le signe d'un esprit mesquin. Il faudrait au moins 10 fois plus et la ville peut se le permettre au regard des subventions que Joël LOISON accorde à tant et tant d'associations amies des élus de la majorité municipale.

12) Délibération N°12 : Joël LOISON demande l'accord des véliziens pour demander une subvention au Conseil Régional pour la construction d'un centre de la Petite enfance.

Vote des Elus de J'AIME VELIZY : POUR

Nous nous étonnons cependant qu'il n'y ait pas une demande équivalente au Conseil Général où Joël LOISON siège comme Elu de Vélizy et sait sans doute que la Petite enfance est plus dans les missions du Conseil Général que du Conseil Régional. Pourquoi ces 2 poids 2 mesures suspectes ?

13) Délibération N°13 : Joël LOISON demande aux véliziens d'approuver la modification de règlements intérieurs pour les séjours de vacances et les accueils de loisirs sans hébergement.

Vote reporté par Joël LOISON.

- Conseil Municipal de Vélizy du 7 avril 2010, préconisation de votes de J'AIME VELIZY à ses Elus présents au Conseil Municipal : sur 23 délibérations présentées dont 3 sans vote, JV préconise 12 votes CONTRE sur 20

Page 4 / 6

C O N S I G N E S D E V O T E S A U X E L U S D E J' A I M E V E L I Z Y	<p>14) Délibération N°14 : Joël LOISON demande aux véliziens d'approuver 7 dispositifs pour inciter les familles à s'installer dans la Résidence ALIZEE en construction au bord de l'autoroute. En effet, peu de familles sont intéressées et Joel LOISON tente d'éviter que l'opération soit un fiasco pour l'investisseur auquel la Mairie a fourgué un terrain aussi exposé aux pollutions des véhicules circulant sur l'autoroute.</p> <p>Joël LOISON multiplie donc les artifices et ceux déjà mis en œuvre ne semblent pas porter leur fruit. Après le subventionnement de l'achat du terrain par la prise en charge par la ville de la fameuse surcharge foncière, ce sont de nouveaux artifices qui sont proposés dans le cadre de la présente délibération.</p> <p>Vote des Elus de J'AIME VELIZY : CONTRE</p> <p><i>car nous sommes opposés au fait de loger des familles à la résidence « Alizée » (bruits insupportables, pollution des dégagements des pots d'échappement des voitures et des poids lourds, surtout avec la future ouverture de l'autoroute à péage Vélizy/Rueil Malmaison). Nous sommes contre le fait d'inciter des familles à s'installer dans des appartements qui, pour nous, sont dangereux pour leur santé.</i></p> <p>Joël LOISON est conscient que les familles qui s'y installeraient voudront prendre la poudre d'escampette et c'est pour cela d'ailleurs que sa délibération prévoit que les familles qui partiront rapidement devront rembourser des avantages financiers prévus dans l'actuelle délibération.</p> <p>15) Délibération N°15 : Joël LOISON demande aux véliziens d'approuver la modification des conditions de location des salles municipales.</p> <p>Vote des Elus de J'AIME VELIZY : POUR</p> <p>16) Délibération N°16 : Joël LOISON demande aux véliziens d'approuver la modification du règlement intérieur de la médiathèque</p> <p>Vote des Elus de J'AIME VELIZY : POUR.</p> <p>17) Dossier N°17 : Joël LOISON demande aux véliziens de demander une subvention pour l'acquisition d'un logiciel pour la médiathèque</p> <p>Vote des Elus de J'AIME VELIZY : POUR</p> <p><i>pour demander une subvention bien que J'AIME VELIZY trouve louche que ce soit la société ayant installé le logiciel précédent qui soit attributaire du contrat pour le nouveau logiciel susceptible d'être subventionné. Nous aimerions voir dans quelles conditions de concurrence</i></p>
--	---

- Conseil Municipal de Vélizy du 7 avril 2010, préconisation de votes de J'AIME VELIZY à ses Elus présents au Conseil Municipal : sur 23 délibérations présentées dont 3 sans vote, JV préconise 12 votes CONTRE sur 20

Page 5 / 6

cet appel d'offre a été organisé pour que ce soit la même société qui soit retenue.

18) Délibération N°18 : Joël LOISON demande aux véliziens de l'autoriser à demander une subvention au Conseil régional pour une salle municipale qui serait construite à l'ONDE.

Vote des Elus de J'AIME VELIZY : CONTRE

car cette délibération sert en fait à faire passer aussi une demande faite aux véliziens d'approuver l'attribution d'un contrat de 355.000 euros d'honoraires, 355.000 € d'honoraires complémentaires qui ne sont ni justifiés et sont destinés à une entreprise dont des bureaux sont installés au Luxembourg, paradis fiscal bien connu depuis l'affaire Clearstream l'a révélé.

A noter aussi que la délibération prévoit de surcroît qu'en cas de non attribution de la subvention par le conseil général des Yvelines et la Région, c'est la ville qui financerait. Le titre n'est pas choisi au hasard, c'est une manipulation car la délibération ne porte pas que sur une demande de subvention mais sert aussi à faire passer d'autres autorisations louches et de gros sous.

19) Délibération N°19 : Joël LOISON demande aux véliziens de prendre acte de la liste des terrains qu'il a vendus en 2009.

Pas de vote car il s'agit de prendre acte de plus de 6 millions de vente des bijoux de familles. Un maire est sensé faire une gestion en bon père de famille, il vend toutes les moindres parcelles de terrain et on ne sait pas où va l'argent puisque les impôts et taxes augmentent sans cesse et nous ne voyons pas d'amélioration des services publics, loin s'en faut.

20) Délibération N°20 : Joël LOISON demande aux véliziens d'approuver sa passation d'un contrat pour du chauffage.

Vote des Elus de J'AIME VELIZY : CONTRE

Bien que la décision relève du vote du Conseil Municipal, le marché « chauffage » est déjà certainement attribué aux éternels copains « Elyo Cofely ». Le poste P2 mentionné concerne de l'entretien des sous-stations, le chiffre de 120.000 € n'est pourtant pas attaché à un nombre de postes. Le poste P3 est annoncé en remplacement prévisible pour 138.000 € qui sont prévu d'être donnés aux entreprises sans vérification du bien fondé du remplacement des pièces.

C
O
N
S
I
G
N
E
S

D
E

V
O
T
E
S

A
U
X

E
L
U
S

D
E

J'
A
I
M
E

V
E
L
I
Z
Y

- Conseil Municipal de Vélizy du 7 avril 2010, préconisation de votes de J'AIME VELIZY à ses Elus présents au Conseil Municipal : sur 23 délibérations présentées dont 3 sans vote, JV préconise 12 votes CONTRE sur 20

Page 6 / 6

**C
O
N
S
I
G
N
E
S**
21) Délibération N°21 : Joël LOISON demande aux véliziens d'approuver l'augmentation des honoraires de l'architecte bâtisseur de Mermoz, pour la réalisation d'une prestation dont il n'a pas la compétence et qu'il sera donc obligé de sous-traiter en prenant une marge, ce qui occasionnera donc un coût plus élevé que si c'était la ville qui confiait cette prestation en direct.

Vote des Elus de J'AIME VELIZY : CONTRE.

**D
E**
22) Délibération N°22 : Joël LOISON demande aux véliziens d'approuver la demande formulée par la commune de Fontenay Le Fleury d'adhérer à une association de communes (le syndicat intercommunal SIGEIF - gaz et électricité).

Vote des Elus de J'AIME VELIZY : POUR.

**V
O
T
E
S**
23) Délibération N°23 : Joël LOISON demande aux véliziens d'approuver la demande formulée par les communes Boulogne Billancourt, Sèvres, Versailles Grand parc, Viroflay d'adhérer à une association de communes (le SEDIF - eau).

Vote des Elus de J'AIME VELIZY : POUR.

**A
U
X**

Fait à Vélizy, le 7 Avril 2010

**E
L
U
S**

Edmond KAMENI
Président de J'AIME VELIZY

**D
E**

**J'
A
I
M
E**

**V
E
L
I
Z
Y**